

Irlande



Position des femmes dans la prise de décision : **0.25/5**

Position socio-économique des femmes : **2.5/5**

Violences faites aux femmes : **1.25/5**

Points phares

15%

de femmes au parlement

9%

de femmes dans les conseils d'administration et aucune femme présidente dans les grandes entreprises

67%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

10,3%

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté ; pas de différentiel femmes-hommes

27,6%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi des femmes et des hommes parents d'enfants de moins de 12 ans

Avortement autorisé uniquement en cas de danger pour la vie de la femme

TENDANCES :



Le programme gouvernemental de février 2011 contenait de nombreux engagements envers l'égalité femmes-hommes, dont une convention constitutionnelle destinée à réviser les clauses sexistes de la constitution, l'introduction de soins de santé universels, des quotas femmes-hommes pour les partis politiques et les conseils d'administration d'Etat ainsi qu'une loi interdisant les mutilations génitales féminines.

Le gouvernement irlandais a adopté une législation régissant les quotas en décembre 2011, exigeant de tous les partis politiques une proportion de 30% de femmes candidates d'ici les nouvelles élections, sans quoi leur allocation de l'Etat sera supprimée.

Une série de femmes de premier plan ont été désignées à des postes de pouvoir dans le système judiciaire et légal, notamment les premières femmes «Attorney General», Présidente de la Cour Suprême et Procureure générale. Toutefois, à tous les autres niveaux, le système pénal et judiciaire reste complètement dominé par les hommes.



Les mesures d'austérité irlandaises ont un impact disproportionné sur les femmes. Le budget 2012 a porté un coup fatal aux femmes et aux enfants avec des réductions drastiques des allocations aux parents isolés, des indemnités de retraite pour les femmes âgées et du financement des organisations de femmes. La stratégie de financement du gouvernement entraîne la décimation du secteur des femmes en Irlande, et affecte grandement la participation civique et politique des femmes à la vie publique.

COMPRENDRE L'IRLANDE

Les sociétés nationales sont tenues à au moins 40% de femmes au sein de leurs conseils d'administration.

Le droit inscrit dans la constitution en matière d'avortement est très limité en Irlande, s'appliquant uniquement lorsque la vie de la femme est menacée, y compris le risque de suicide. L'avortement est interdit même en cas de viol, de danger pour la santé mentale ou physique de la mère, ou de difformité du fœtus excluant la survie hors de l'utérus. 4000 irlandaises se rendent au Royaume Uni chaque année pour un avortement. En 2010, la Cour européenne des droits humains a conclu que la non-application du droit constitutionnel à l'avortement lorsque la vie de la femme est menacée constituait une violation par l'Irlande de l'article 8 de la Convention européenne des droits humains (CEDH).¹ Lors de l'examen du cas à la CEDH, le gouvernement irlandais n'a pas pu mentionner un seul avortement pratiqué en cas de risque de danger pour la vie de la mère.

En Irlande, le congé de maternité est relativement généreux : 26 semaines, mais rémunérées à 80% seulement. Par conséquent, beaucoup de femmes quittent leur emploi, générant un important fossé femmes-hommes en matière d'emploi. Les enfants de moins de 3 ans ne sont que 23% à fréquenter la crèche.

En ce qui concerne les violences faites aux femmes, on estime qu'une femme sur cinq subit des actes de violence conjugale au cours de son cycle de vie. En 2010, les refuges ont enregistré l'entrée de 1545 femmes et de 2355 enfants. Une étude menée à bien dans une maternité de Dublin a révélé qu'une femme interrogée sur huit a subi des mauvais traitements pendant sa grossesse. Depuis 1996, 186 femmes ont été assassinées en République d'Irlande. Dans les cas élucidés, 53% des femmes ont été tuées par leur ex-partenaire ou leur partenaire actuel. Près d'un quart (23,6%) des auteurs de violences sexuelles envers les femmes étaient des partenaires intimes ou des ex-partenaires.²

¹ [2011] 53 EHRR 13; [2010] ECHR 2032.

² Women's Aid Ireland